

[Retour à l'index](#)



La Chambre de Commerce, d'Industrie, d'agriculture et des Métiers de Pointe-Noire et la Chambre de Commerce Italafrica Centrale ont signé le 20 février 2007 à Pointe-Noire, un Accord de Partenariat. L'Accord paraphé par Mr. Didier Sylvestre Mavouenzela, Président de la Chambre Consulaire de Pointe-Noire et Mr. Fabio Ottonello, vice-président d'Italafrica a pour objet de faciliter la promotion des échanges commerciaux et les relations d'affaires entre les acteurs économiques du Congo et ceux italiens. Il vise à renforcer les liens commerciaux à travers la mobilisation du secteur privé des deux pays. Selon les termes de cet accord de partenariat, cette facilitation devra se faire à travers les conférences, les expositions et les communications, les foires et les compagnonnages, ainsi que les workshops organisés en Italie comme à Pointe-Noire. Les deux parties signataires vont donc mener des actions conjointes répondant aux préoccupations des opérateurs économiques des deux Etats. Ces actions seront définies dans un programme annuel d'activités. La Chambre consulaire s'est déjà engagée à mobiliser ses adhérents autour de cet accord et pour leurs intérêts. Ainsi, à travers son Centre de Gestion des Opportunités d'Affaires (CIGOA), la Chambre consulaire de Pointe-Noire va, «réaliser des études commerciales et économiques devant permettre une visibilité de l'économie congolaise en Italie et vulgariser à travers Italafrica les informations économiques et commerciales utiles aux hommes d'affaires italiens désireux d'investir au Congo. De ce fait, la Chambre consulaire de Pointe-Noire devient l'interface entre les opérateurs économiques congolais et ceux Italiens. Pour sa part, Italafrica se met d'ores et déjà à la disposition des commerçants et hommes d'affaires congolais ayant besoin d'informations et de contacts d'affaires», Le Consul Ottonello a tenu également à rappeler qu'il existe déjà un jumelage entre les villes de Gênes et de Pointe-Noire depuis juin 2006; de plus, le Congo et l'Italie sont liés par un accord de coopération économique et technique (1989) qui «encourage la réalisation des programmes destinés au développement économique et social du Congo, avec l'intervention de l'industrie et de la technologie italienne. Un autre accord dit de promotion et de protection des investissements italiens, a-t-il expliqué, fut également signé à Brazzaville le 17 mars 1994 et ratifié par la partie italienne. Cet accord attend d'être publié par le Congo pour entrer en vigueur». Madame Cendrine Ottonello Sassou Nguesso, Responsable des Relations Internationales au sein d'Italafrica a précisé que «les relations économiques entre les deux pays ne doivent pas seulement se résumer à la seule dimension commerciale mais qu'elles doivent aussi être industrielles et technologiques car la science et l'innovation sont les clefs de la croissance économique et donc de l'emploi. Nous devons, a-t-elle ajouté, travailler ensemble pour faire avancer notre pays sur le chemin du progrès comme le martèle le Chef de l'Etat Denis Sassou Nguesso et, surtout le doter d'une stratégie de développement industriel fondée

sur de nouvelles formes de coopération associant entreprises, centres de recherche et universités. Ce n'est qu'à ce moment- là que nous pourrons parler d'une réelle coopération de transferts de compétence et d'expériences humaines partagées entre l'Italie et le Congo». C'est avec un grand enthousiasme qu'ont participé à cette manifestation le Consul d'Italie au Congo, Monsieur Domenico Giostra, les directeurs départementaux et de nombreux entrepreneurs lesquels ont démontré par leur présence, l'importance que revêt ce type d'Accord.

[Retour à l'index](#)